

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

**Vie de la société**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 36 (1895), p. 233-251

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1895\\_\\_36\\_\\_233\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1895__36__233_0)

© Société de statistique de Paris, 1895, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

# JOURNAL

DE LA

## SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

---

N° 7. — JUILLET 1895.

---

### I.

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JUIN 1895.

**SOMMAIRE.** — Présentation de deux nouveaux membres titulaires. — Présentation d'ouvrages : le Secrétaire général, MM. Levasseur et Victor Turquan. — Communication de M. Beaurin-Gressier sur l'impôt dans une famille parisienne : le Président.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Auguste Vannacque. M. André Lebon, député, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes assiste à la séance, ainsi que MM. Gauthiot, secrétaire général de la Société de géographie commerciale, Poirson, directeur de la sûreté générale, Moullé, chef de division au ministère des travaux publics, et Bra, avocat à la cour d'appel de Paris.

Se sont fait excuser MM. Magnin, vice-président du Sénat, gouverneur de la Banque de France ; Trystram, sénateur ; Berger, Georges Cochery, Louis Passy, députés, Salefranque et Victor de Saint-Genis.

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 1895 est adopté.

Sont présentés comme *membres titulaires*, pour être soumis à l'élection dans la prochaine séance :

Sur la proposition de MM. Yves Guyot et A. Vannacque :

M. André LEBON, député, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes.

Sur la proposition de MM. Alfred Neymarck et E. Yvernès :

M. BRA (Théophile), avocat à la Cour d'appel.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL rappelle que le 24<sup>e</sup> congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences doit se tenir à Bordeaux du 4 au 9 août prochain. Plusieurs membres de la Société se sont déjà inscrits pour faire des communications à la 15<sup>e</sup> section (Économie politique et statistique). Le secrétaire général prie ceux de ses confrères qui ont l'intention d'assister à cette réunion de vouloir bien l'en informer le plus tôt possible, afin que le programme complet de la session puisse être publié dans un court délai.

M. LEVASSEUR, absent de Paris, présente, par l'entremise du Secrétaire général, un rapport rédigé par M. Bodio au nom d'une commission du Conseil des chemins de fer, sur *quelques réformes à introduire dans les tarifs et le service des voyageurs*. Ce rapport contient une statistique comparée, qui est dressée avec le soin scrupuleux de l'exactitude que M. Bodio apporte dans toutes ses œuvres. Trois tableaux de cette statistique sont reproduits dans le journal de la Société (p. 249).

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL énumère les ouvrages adressés à la Société depuis la dernière séance. Il appelle particulièrement l'attention de l'assemblée sur : 1° *le Marché financier en 1894-1895*, par M. Arthur Raffalovich ; 2° *la Statistique des houillères françaises en 1893*, par M. E. Grüner ; 3° *la Bienfaisance à l'époque actuelle*, par M. Ricardo Dalla Volta. Il signale, parmi les documents officiels français : 1° *la Statistique des grèves et des recours à la conciliation et à l'arbitrage survenus pendant l'année 1894 (Office du travail)* ; 2° *le Recueil des lois, décrets, ordonnances, etc.*, concernant la *Caisse d'amortissement* et la *Caisse des dépôts et consignations*, de janvier 1805 à août 1894, adressé par M. le directeur général Labeyrie.

M. Victor TURQUAN offre à la Société une brochure sur *les courants de migration intérieure en France*. Cette étude est faite pour la première fois. Jusqu'à présent, en effet, les dénombrements n'avaient indiqué le département d'origine des habitants que pour ceux qui étaient nés dans le département où ils avaient été recensés. Cette indication figurant, au contraire, dans le dénombrement de 1891 pour tous les Français recensés, il a été possible de rendre compte, pour chaque département, de l'importance respective de l'immigration et de l'émigration. C'est ainsi, par exemple, que l'on a trouvé que 160000 provinciaux habitent le département de la Seine et que 315000 parisiens ont émigré en province. L'exposé des résultats obtenus par ces 87 monographies distinctes exigerait des développements que ne comporte pas la simple présentation de l'ouvrage ; il fera l'objet d'une communication spéciale dans une séance ultérieure.

La parole est donnée à M. Beurin-Gressier pour sa communication sur *l'Impôt dans une famille parisienne* (monographie)(1).

M. BEURIN-GRESSIER présente les comptes de sa propre famille pour l'année 1894 et cherche à dégager de ses dépenses la part d'impôt qu'elles ont eu à supporter.

La famille dont il s'agit comprend 9 personnes vivant ensemble : le père, la mère, 3 fils de 14 à 19 ans, 2 filles de 11 et 16 ans, et deux domestiques. Le père est fonctionnaire ; ses ressources annuelles, dépassant un peu 20000 francs, consistent dans un traitement auquel s'ajoutent quelques revenus patrimoniaux, fonciers pour la majeure partie. Il s'agit donc de ce que l'on considère généralement comme une famille aisée. Cependant, en raison de ses charges, elle ne maintient l'équilibre de son budget qu'en s'astreignant à une sévère économie, ce dont il est facile de se rendre compte en parcourant les articles de dépense et en en faisant la répartition par tête. Son luxe réside dans la possession en province d'une maison, vieux centre familial, où les enfants vont passer les vacances. Il consiste aussi et surtout dans ce fait qu'il a été possible au père de prolonger la période d'éducation des enfants au delà des limites qui s'imposent à des familles où le budget est plus restreint.

Ces données établies, les comptes de l'année 1894 ont été, en vue du travail auquel ils devaient servir de base, tenus avec le plus grand soin, entrant dans des détails minutieux. En fin d'année, les dépenses ont été réparties entre 120 rubriques,

---

(1) On ne donne ici qu'une analyse assez sommaire de la communication de M. Beurin-Gressier. Le compte rendu *in extenso* sera publié dans notre prochain numéro.

groupées elles-mêmes en 15 chapitres : habitation, alimentation, vêtement, mobilier, transports, distractions, éducation, etc... ; puis, les articles de dépenses ont été transformés en unités taxables, c'est-à-dire en poids, volumes, pièces, valeurs, suivant les objets, de façon à y appliquer l'impôt.

Bien que fort longue, cette première partie du travail n'était pas la plus difficile. La tâche délicate consistait à dégager l'impôt. Quand y a-t-il impôt ? au profit de qui ? dans quelles circonstances est-il payé ? Il fallait donc dresser une nomenclature des impôts perçus au profit de l'État, des départements, des communes, des établissements publics ; en indiquer les tarifs, en préciser le mode d'application.

Cette nomenclature, distribuée aux membres de la Société au début de la séance, ne comprend, bien entendu, que les impôts payés par la famille considérée. Elle se divise en trois chapitres qui appellent quelques développements.

I. — *Impôts déboursés directement par le contribuable.* — Ce sont les contributions directes et les taxes assimilées, dont l'on porte directement le montant chez le percepteur ; ce sont aussi quelques impôts spéciaux payés à l'occasion de certains actes (timbres de quittance, permis de chasse, papier timbré, etc...).

II. — *Impôts correspondant à un service rendu.* — Du fait seul qu'une somme est payée à l'État ou à la commune, elle ne peut être considérée comme impôt. En dehors des services généraux auxquels l'État a pour fonction essentielle de pourvoir (justice, police, défense du territoire), il rend des services qui ont un caractère plus spécial et qui exigent des frais. Il fait payer ces services à ceux qui en profitent. Toute la portion de la rémunération de ces services demandée aux usagers et qui sert à couvrir le prix de revient ne doit pas être confondue avec l'impôt proprement dit. Le surplus seul, c'est-à-dire le bénéfice que se réserve l'État, présente ce caractère.

Les services de cette nature dont l'État et les villes font une base importante de leurs ressources fiscales, sont, suivant les cas, rendus par voie de régie ou de concession. Certains services, dont le caractère industriel est cependant manifeste, sont englobés parmi les services publics et donnent lieu à des monopoles fiscaux de fabrication ou de vente (tabacs, allumettes, poudres de chasse, cartes à jouer). D'autres tirent leur caractère public de l'emprunt qu'ils font du Domaine public. Les postes et télégraphes, les chemins de fer de l'État sont administrés par voie de régie. La majeure partie des chemins de fer, les entreprises de voitures publiques, l'industrie de la production du gaz font l'objet de concessions. Toutes ces entreprises, qu'elles laissent ou non un bénéfice direct aux budgets publics, doivent se couvrir de leurs frais et en réclamer le montant sous forme de prix aux usagers. Il importe donc de dégager de leurs prix de revient la part des charges fiscales qu'elles supportent. Ces charges sont, en définitive, payées par les usagers à titre d'impôt.

Ces impôts sont considérables et, dans cette analyse rapide, nous bornerons à renvoyer aux tableaux A et C à G insérés à la suite du présent procès-verbal.

III. — *Impôts à l'égard desquels les vendeurs sont plus ou moins directement les collecteurs du fisc.* — Nous abordons la partie la plus complexe et la plus délicate de la présente étude. Ici, l'impôt prend des formes multiples, se diversifie, se faufile, de façon à frapper presque toutes les manifestations d'activité du contribuable. Il se masque et se dissimule derrière les fournisseurs de produits ou de services, qui deviennent en quelque sorte ses agents, ses collecteurs. Telles sont les contributions indirectes, les douanes, l'octroi. Nous renvoyons ici encore à la nomenclature des impôts (tableau A). On y verra la série interminable des objets taxés, souvent repris en même temps, par les contributions indirectes, l'octroi et la douane, de telle sorte que certains d'eux arrivent à supporter à titre d'impôt le 5<sup>e</sup> (le pain), la moitié (le vin, le pétrole), quand ce n'est pas les deux tiers de leur valeur (le sucre).

L'impôt indirect ne se contente pas de frapper la consommation à l'égard de laquelle on peut encore le dégager avec une certaine approximation ; il atteint aussi la production. Il la frappe même duement. Mais ici il devient pour ainsi dire

impossible à l'analyse de le suivre, tellement il se mêle à toutes les phases de la production.

Après avoir établi les bases de l'impôt, il devenait relativement facile d'en faire l'application aux différents articles de dépenses que comprend le budget de la famille considérée. Tel est l'objet du tableau B également inséré dans le présent numéro. On verra quelle part importante y prend l'impôt sur certains chapitres.

Ce tableau est divisé en deux sections : 1° services ou produits donnant lieu à des impôts dont l'incidence finale est facile à discerner ; 2° services rémunérés au moyen de salaires dans lesquels se confondent les impôts supportés par les auteurs des services. Pour la première section, l'impôt représente 23,1 p. 100 de la dépense, en laissant de côté la majeure partie des impôts de production dont l'incidence définitive vient cependant atteindre le consommateur.

Ce long travail appelle quelques conclusions que le compte rendu définitif développera plus longuement et dont nous ne retiendrons ici que les principales.

Ne pouvant atteindre la richesse, l'impôt s'attaque aux signes ; mais, en procédant de la sorte, il dévie fréquemment. Ce n'est plus la richesse qu'il frappe, mais les charges. Dans la famille considérée, il rencontre 9 surfaces taxables, à l'égard desquelles il prend le caractère de capitation.

Trop souvent l'impôt est détourné de son but et sert à constituer des avantages en faveur de certaines catégories de privilégiés. Non seulement certains de ces privilégiés échappent à l'impôt, mais ils trouvent le moyen de le percevoir à leur profit (douanes, impôt du sucre, bouilleurs de cru). Le montant des impôts ainsi dérivés atteint en France un chiffre qui n'est certainement pas inférieur à 2 milliards, alors que le budget des recettes de l'État oscille aux environs de 3 milliards et demi.

La principale réforme à apporter dans notre régime financier consisterait à faire disparaître cette charge inique et écrasante. Alors on verrait l'équilibre revenir dans nos finances, la productivité de toutes les taxes régulières s'accroître dans des proportions inespérées, les excédents reparaître et, avec eux, la possibilité de dégrever les impôts anti-économiques qui entravent les mutations et les transports.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Beaurin-Gressier d'avoir développé devant l'assemblée, avec une justesse et un à-propos plusieurs fois soulignés par les applaudissements des auditeurs, les conclusions d'une longue étude menée à bonne fin avec une scrupuleuse exactitude. M. Vannacque ajoute que l'exposé qui vient d'être fait appelle comme complément nécessaire une discussion générale non seulement sur les conséquences économiques de la répercussion de l'impôt sur les dépenses courantes de la vie, mais aussi et surtout sur la statistique qui a servi de base à la monographie de la famille observée. Les conditions particulièrement probantes dans lesquelles cette monographie se produit ne peuvent manquer de donner lieu au sein de la Société de statistique à un débat contradictoire susceptible d'engager un certain nombre de membres à imiter l'œuvre si originale de M. Beaurin-Gressier. M. le Président propose donc à l'assemblée, qui accepte avec empressement, de placer en tête de l'ordre du jour de la séance du 17 juillet la discussion sur la communication de M. Beaurin-Gressier.

L'ordre du jour de la séance du 17 juillet 1895 est fixé comme suit :

- 1° Discussion sur la communication de M. Beaurin-Gressier relative à l'impôt dans une famille parisienne ;
- 2° Les libéralités aux établissements publics et l'impôt, par M. Léon Salefranque ;
- 3° Le mouvement des caisses d'épargne en 1893, par M. Georges Breton.

La séance est levée à onze heures.

Le Secrétaire général,  
Em. YVERNÈS.

Le Président,  
A. VANNACQUE.

## ANNEXE A

### Nomenclature des impôts supportés en 1894 par une famille parisienne composée de 9 personnes.

[Le père, la mère, 3 garçons (19 ans, 17 ans, 14 ans), 2 filles (16 ans, 11 ans), 2 domestiques.]

ARTICLES IMPOSÉS.  1	UNITÉS sur lesquelles portent les impôts.  2	TAUX DES IMPÔTS.			
		État.  3	Communes et départements.  4	État et privilégés. (Douanes.)  5	Ensemble.  6
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>					
<b>IMPÔTS DÉBOURSÉS DIRECTEMENT PAR LE CONTRIBUABLE.</b>					
1. Impôt foncier . . . . .	Variable.	»	»	»	»
2. — des portes et fenêtres . . . . .	Maison en province dont jouit personnellement le chef de famille à titre de propriétaire . . . . .	Id.	»	»	»
3. — personnel mobilier . . . . .	Id.	»	»	»	»
4. — sur les chiens . . . . .	Par tête.	»	8,00	»	8,00
5. — sur les billards . . . . .	Par billard.	6,00	»	»	6,00
6. — personnel mobilier . . . . .	Appartement à Paris.	Variable.	»	»	»
7. — des portes et fenêtres . . . . .	Id.	»	»	»	»
8. Timbres de quittances . . . . .	Par timbre.	0,10	»	»	0,10
9. Papier timbré . . . . .	Id.	0,60	»	»	0,60
10. Permis de chasse . . . . .	Par permis.	18,00	10,00	»	28,00
11. Extraits d'actes de l'état civil . . . . .	Par extrait.	1,80	0,55	»	2,35
12. Frais d'examens universitaires . . . . .	Par examen.	40,00	»	»	40,00
13. Timbres de récépissés . . . . .	Par récépissé.	0,70	»	»	0,70
<b>CHAPITRE II.</b>					
<b>IMPÔTS CORRESPONDANT A UN SERVICE RENDU.</b>					
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Impôts sur les services rendus par voie de monopole fiscal, de fabrication ou de vente.</i>					
1. Tabacs . . . . .	Prix payé.	82 0/0	»	»	82 0/0
2. Allumettes . . . . .	Id.	77 0/0	»	»	77 0/0
3. Poudre de chasse . . . . .	Id.	68 0/0	»	»	68 0/0
4. Cartes à jouer . . . . .	Par jeu.	0,625	»	»	0,625
§ 2. — <i>Impôts sur divers services publics rendus par voie de régie ou de concessions.</i>					
1. Postes, télégraphes et téléphones . . . . .	Prix payé.	37,62 0/0	»	»	37,62 0/0
2. Chemins de fer. { Impôt de 12 p. 100 sur la grande vitesse. . . . . Autres charges fiscales. . . . .	Id.	24,47 0/0	»	0,187 0/0	24,657 0/0
3. Omnibus . . . . .	Id.	2,79 0/0	6,75 0/0	3,87 0/0	13,41 0/0
4. Voitures de place . . . . .	Id.	2,28 0/0	6,47 0/0	3,56 0/0	12,31 0/0
5. Gaz . . . . .	Mètre cube.	0,0072	0,062	0,0040	0,0732
6. Eau . . . . .	Timbre municip.	»	0,25	»	0,25
7. Péages divers . . . . .	Mémoire.	»	»	»	»
<b>CHAPITRE III.</b>					
<b>IMPÔTS A L'ÉGARD DESQUELS LES VENDEURS SONT PLUS OU MOINS DIRECTEMENT LES COLLECTEURS DU FISC.</b>					
§ 1 <sup>er</sup> . — <i>Impôts sur la consommation (contributions indirectes, octroi, douanes).</i>					
A. — Alimentation.					
1. Pain . . . . .	Kilogr.	»	»	0,07	0,07
2. Farine . . . . .	Id.	»	»	0,16	0,16
3. Féoule . . . . .	Id.	»	»	0,16	0,16
4. Pâtes . . . . .	Id.	»	»	0,10	0,16
5. Pâtisserie non sucrée . . . . .	Id.	»	»	0,16	0,16
6. Pain d'épices . . . . .	Id.	»	»	0,10	0,10
7. Bœuf . . . . .	Id.	»	0,09735	0,25	0,34735
8. Mouton . . . . .	Id.	»	0,09735	0,32	0,41735

1. Ne figurent dans cette nomenclature que les impôts effectivement payés par la famille considérée.

ARTICLES IMPOSÉS.	UNITÉS sur lesquelles portent les impôts.	TAUX DES IMPÔTS.			
		État.	Communes et départe- ments.	État et privilégiés. (Douanes.)	Ensemble.
1	2	3	4	5	6
9. Porc . . . . .	Kilogr.	»	0,09785	0,12	0,21735
10. Saindoux . . . . .	Id.	»	0,09735	0,12	0,21735
11. Volailles . . . . .	Id.	»	0,30	0,20	0,50
12. Gibier . . . . .	Id.	»	0,18	0,20	0,38
13. Charcuterie . . . . .	Id.	»	0,2277	0,25	0,4777
14. Pâtés . . . . .	Id.	»	0,36	0,30	0,66
15. Poisson . . . . .	Id.	»	0,40	0,20	0,60
16. Huîtres . . . . .	Douzaine.	»	0,22	0,018	0,238
17. Sel . . . . .	Kilogr.	0,12	0,06	»	0,18
18. Sucre . . . . .	Id.	0,60	»	0,08	0,68
19. Confiterie . . . . .	Id.	0,60	»	0,08	0,68
20. Confitures . . . . .	Id.	0,30	»	0,04	0,34
21. Biscuits sucrés . . . . .	Id.	»	»	0,40	0,40
22. Pâtisserie sucrée . . . . .	Id.	»	»	0,40	0,40
23. Café . . . . .	Id.	»	»	2,08	2,08
24. Thé . . . . .	Id.	»	»	2,08	2,08
25. Chocolat . . . . .	Id.	»	»	1,00	1,00
26. Poivre . . . . .	Id.	»	»	2,08	2,08
27. Vanille . . . . .	Id.	»	»	4,16	4,16
28. Muscade . . . . .	Id.	»	»	3,12	3,12
29. Cannelle . . . . .	Id.	»	»	2,08	2,08
30. Girofle . . . . .	Id.	»	»	2,08	2,08
31. Moutarde . . . . .	Id.	»	»	0,15	0,15
32. Pommes de terre . . . . .	Id.	»	»	0,004	0,004
33. Riz . . . . .	Id.	»	»	0,08	0,08
34. Châtaignes . . . . .	Id.	»	»	0,08	0,08
35. Légumes frais . . . . .	Id.	»	»	0,06	0,06
36. Légumes secs . . . . .	Id.	»	»	0,08	0,08
37. Légumes conservés . . . . .	Id.	»	»	0,16	0,16
38. Raisin frais . . . . .	Id.	»	0,0576	0,08	0,1376
39. Oranges . . . . .	Id.	»	»	0,05	0,05
40. Pommes et poires . . . . .	Id.	»	»	0,05	0,05
41. Autres fruits frais . . . . .	Id.	»	»	0,08	0,08
42. Raisin sec . . . . .	Id.	»	0,3186	0,15	0,4686
43. Amandes et noix . . . . .	Id.	»	»	0,03	0,03
44. Pruneaux . . . . .	Id.	»	»	0,10	0,10
45. Autres fruits secs . . . . .	Id.	»	»	0,05	0,05
46. Lait . . . . .	Litre.	»	»	0,025	0,025
47. Beurre . . . . .	Kilogr.	»	0,1440	0,06	0,2040
48. Fromages secs . . . . .	Id.	»	0,114	0,15	0,264
49. Fromages frais . . . . .	Id.	»	»	0,15	0,15
50. Eufs . . . . .	Id.	»	0,042	0,06	0,102
51. Vin . . . . .	Litre.	0,0825	0,1062	0,07	0,2587
52. Bière . . . . .	Id.	0,0875	0,15	0,05	0,2375
53. Eau-de-vie, liqueurs à 50° . . . . .	Id.	0,93125	0,3990	0,35	1,68025
54. Vinaigre . . . . .	Id.	0,05	0,18	0,06	0,29
55. Conserves de vinaigre . . . . .	Id.	0,05	0,12	0,06	0,23
56. Huile comestible . . . . .	Kilogr.	0,15	0,524	0,12	0,794
B. Objets de cuisine et de ménage.					
1. Savon noir . . . . .	Kilogr.	»	»	0,06	0,06
2. Savon de Marseille . . . . .	Id.	»	»	0,06	0,06
3. Savon minéral . . . . .	Id.	»	»	0,06	0,06
4. Cirage . . . . .	Id.	»	»	0,04	0,04
5. Carbonate de soude . . . . .	Id.	»	»	0,019	0,019
6. Cire à frotter . . . . .	Id.	»	0,42	0,08	0,50
7. Picelle . . . . .	Id.	»	»	0,30	0,30
8. Eau de Javel . . . . .	Litre.	»	»	5 0/0	5 0/0
9. Eau de cuivre . . . . .	Id.	»	»	5 0/0	5 0/0
10. Potasse . . . . .	Kilogr.	»	»	»	»
11. Mine de plomb . . . . .	Id.	»	»	»	»
12. Blanc d'Espagne . . . . .	Id.	»	»	»	»
13. Tripoli . . . . .	Id.	»	»	»	»
14. Papier de cuisine . . . . .	Id.	»	»	»	»
C. Combustible, Luminaire.					
1. Houille . . . . .	100 kilogr.	»	0,73	0,12	0,84
2. Huiles minérales . . . . .	Litre.	»	0,216	0,10	0,316
3. Essences minérales . . . . .	Id.	»	0,216	0,10	0,316
4. Bougies . . . . .	Kilogr.	0,30	0,24	0,16	0,70
D. Vêtement <sup>1</sup> .					
1. Lainages . . . . .	Valeur.	»	»	10 0/0	10 0/0
2. Cotonnades . . . . .	Id.	»	»	15 0/0	15 0/0
3. Soieries . . . . .	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0

1. Il est impossible de dégager la part de l'impôt de douane dans des objets composés de matières diverses et confectionnés en France. La rémunération du confectionneur et du marchand est variable, elle est en même temps relativement considérable. Les proportions indiquées ici ne sont que des approximations en dessous de la réalité.

ARTICLES IMPOSÉS.	UNITÉS sur lesquelles portent les impôts.	TAUX DES IMPÔTS.			
		Etat.	Communes et departe- ments.	Etat et privilegiés. (Douanes.)	Ensemble.
1	2				
4. Lingerie . . . . .	Valeur.	»	»	15 0/0	15 0/0
5. Chapellerie. Chapeaux de feutre et de soie . . .	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
6. Mercerie . . . . .	Id.	»	»	15 0/0	15 0/0
7. Parapluies . . . . .	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
8. Cordonnerie. Bottines . . . . .	La paire.	»	»	1,50	1,50
9. Ganterie . . . . .	Id.	»	»	0,10	0,10
<b>E. Mobiliers.</b>					
1. Faïences . . . . .	Valeur.	»	»	15 0/0	15 0/0
2. Porcelaine . . . . .	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
3. Gobelinerie . . . . .	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
4. Coutellerie . . . . .	Id.	»	»	15 0/0	15 0/0
5. Vannerie . . . . .	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
6. Brosserie . . . . .	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
7. Batterie de cuisine . . . . .	Id.	»	»	10 0/0	10 0/0
<b>F. Parfumerie.</b>					
1. Savons . . . . .	Kilogr.	»	»	0,08	0,08
2. Alcools à 50° . . . . .	Litre.	0,93125	0,3990	0,35	1,68025
<b>G. Divers.</b>					
1. Théâtre. . . . .	Prix des places	»	10 0/0	»	10 0/0
2. Matières d'or et d'argent. . . . .	Hectogr. d'or.	37,50	»	0,50	38 0/0
	Hectogr. d'argent	2,00	»	0,50	2,50
3. Jonets . . . . .	Kilogr.	»	»	0,60	0,60
4. Assurances . . . . .	Valeur.	10 0/0	»	»	10 0/0
<b>§ 2. — Impôts sur la production.</b>					
Ces impôts entrent dans le prix de revient de tous les services et produits et sont nécessairement répercutés en définitive sur le consommateur. Ils portent sur :					
Le combustible . . . . .					
L'éclairage . . . . .					
Les transports . . . . .					
Les mutations . . . . .					
Les outils, instruments, machines . . . . .					Mémoire.
Les matières premières . . . . .					
Les matériaux . . . . .					
Ils comprennent en outre les impôts généraux :					
Impôts sur les portes et fenêtres, personnel mobilier . . . . .					
Patentes et licences . . . . .					
Poids et mesures . . . . .					
Droits de timbre, d'enregistrement et d'hypothèques. . . . .					Mémoire.
Impôts spéciaux sur la pharmacie, les eaux minérales, etc. . . . .					





CHAPITRE II. — Alimentation.

Kilogr.		0 07	0 07	550 00	1 572 kilogr.	110 000	110 000	110 000	90
	Pain.	0 07	0 07	16,00	20	8,20	8,20	8,20	20
	Farine.	0 16	0 16	51,00	60	8,60	8,60	8,60	18,88
	Fêtes.	0 16	0 16	6,50	50	8,00	8,00	8,00	18,90
	Pâtisserie non sucrée.	0 16	0 16	65,00	60	8,65	8,65	8,65	10
	Pain d'épices.	0 10	0 10	8,50	8 500	117,80	117,80	117,80	163,25
	Bouff.	0 09785	0 09785	1 188,00	470 kilogr.	5,84	5,84	5,84	14,47
	Mont.	0 09785	0 09785	180,00	45	4,98	4,98	4,98	16,69
	Porc.	0 21735	0 21735	108,00	45	8,00	8,00	8,00	9,05
	Saindoux.	0 13	0 13	38,00	30	2,40	2,40	2,40	13,08
	Volailles.	0 20	0 20	120,00	30	6,00	6,00	6,00	12,50
	Gibier.	0 88	0 88	50,00	10	2,00	2,00	2,00	7,60
	Charcuterie.	0 25	0 25	450,00	94	21,40	21,40	21,40	9,98
	Fêtes.	0 80	0 80	35,00	5	1,80	1,80	1,80	19,90
	Poisson.	0 20	0 20	60,00	10	4,00	4,00	4,00	6,00
	Autres.	0 40	0 40	30,00	4	4,40	4,40	4,40	6,00
	Sel.	0 18	0 18	3,00	20 douzaines	1,80	1,80	1,80	15,87
	Sucre.	0 08	0 08	2,00	80 kilogr.	8,60	8,60	8,60	60
	Confiserie.	0 08	0 08	10,00	2	16,00	16,00	16,00	61,81
	Confitures.	0 04	0 04	16,00	8	0,18	0,18	0,18	18,60
	Pâtisserie sucrée.	0 40	0 40	110,00	55	2,72	2,72	2,72	17
	F. Pâtisserie sucrée.	2 08	2 08	60,00	30	22,00	22,00	22,00	20
	Café.	2 08	2 08	178,00	31	12,00	12,00	12,00	87,27
	Thé.	1 00	1 00	30,00	3	4,15	4,15	4,15	20,75
	Chocolat.	3 08	3 08	70,40	22	22,00	22,00	22,00	31,25
	Vanille.	4 16	4 16	9,60	3	4,15	4,15	4,15	48,33
	Muscade.	3 12	3 12	1,70	20 grammes	0,09	0,09	0,09	3
	Canelle.	2 08	2 08	1,70	350	0,78	0,78	0,78	45,88
	Grande.	2 08	2 08	1,55	350	0,52	0,52	0,52	30,58
	Montarde.	0 15	0 15	9,00	3 kilogr.	0,52	0,52	0,52	33,55
	Femmes de terre.	0 004	0 004	84,00	700	0,45	0,45	0,45	5
	Riz.	0 08	0 08	2,00	10	2,80	2,80	2,80	8,33
	Châtaignes.	0 03	0 03	5,00	10	0,80	0,80	0,80	13,89
	Légumes frais.	0 06	0 06	170,00	170	0,80	0,80	0,80	6
	Légumes secs.	0 03	0 03	45,00	90	10,80	10,80	10,80	6
	Légumes conservés.	0 16	0 16	150,00	75	2,70	2,70	2,70	8
	Raisin frais.	0 08	0 08	30,00	20	12,00	12,00	12,00	6
	Oranges.	0 05	0 05	10,00	13 500	2,75	2,75	2,75	18,75
	Pommes et poires.	0 05	0 05	5,00	80	0,62	0,62	0,62	6,20
	Autres fruits frais.	0 03	0 03	15,00	10 kilogr.	0,50	0,50	0,50	10
	Raisin sec.	0 15	0 15	5,00	2 500	0,90	0,90	0,90	6
	Amandes et noix.	0 03	0 03	4,00	3 kilogr.	1,17	1,17	1,17	23,40
	Pruneaux.	0 10	0 10	6,00	6	0,06	0,06	0,06	1,50
	Autres fruits secs.	0 05	0 05	15,00	6	0,60	0,60	0,60	10
	Lait.	0 025	0 025	860,00	30	1,50	1,50	1,50	10
	Beurre.	0 264	0 264	140,00	1 800 litres	30,00	30,00	30,00	8,83
	Fromages secs.	0 15	0 15	109,00	50 kilogr.	9,00	9,00	9,00	7,38
	Fromages frais.	0 15	0 15	109,00	15	8,96	8,96	8,96	10,15
	Œufs.	0 102	0 102	286,00	180	7,50	7,50	7,50	7,50
	Vin à l'.	0 07	0 07	825,00	1500 litres	16,32	16,32	16,32	5,66
	Bière.	0 35	0 35	66,00	110	988,05	988,05	988,05	47,04
	Bau-de-vie, liqueurs à 50°.	1 63025	1 63025	45,00	159,30	16,50	16,50	16,50	56
	Vinaigre.	0 18	0 18	6,50	16,50	5,25	5,25	5,25	25,20
	Conserves de vinaigre.	0 06	0 06	3,00	9,88	1,80	1,80	1,80	44,81
	Huile comestible.	0 13	0 13	25,00	10,48	2,40	2,40	2,40	15,83
	Restaurant.	10 0 0	10 0 0	160,00	20 kilogr. à 1,25.	8,00	8,00	8,00	63,52
	Totaux		6 15795		272764	67650	1 27144		20,85

UNITÉS sur lesquelles portent les impôts.	TAUX DES IMPÔTS.			ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT des dépenses.	NOMBRE d'UNITÉS IMPONABLES.	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES.			PROPORTION p. 100 de l'impôt dans la dépense.	
	État.	Communes et départements.	État et privilegiés. (Douanes.)				État.	Communes et départements.	État et privilegiés. (Douanes.)		Total.
<b>CHAPITRE III. — Chauffage. Éclairage.</b>											
Mètre cube.	0,0072	0,0062	0,0040	Gaz. . . . .	345,00	1 150 m. cubes à 0,30.	8f 28	71f 30	4f 83	84f 41	24,47
100 kilogr.	"	0,72	0,12	Charbon. . . . .	360,00	80 quintaux à 4,50.	"	57,60	9,60	67,20	18,66
Litre.	"	0,316	0,10	Pétrole . . . . .	84,00	140 litres à 0,60.	"	30,24	14,00	44,24	52,67
Kilogr.	0,30	0,216	0,10	Essences. . . . .	7,00	10 — à 0,70.	12,00	2,16	1,00	3,16	45,14
Prix payé.	77 0/0	0,24	0,16	Bougies. . . . .	72,00	40 kilogr. à 1,80.	13,40	"	6,40	19,80	38,88
		"	"	Alumettes. . . . .	20,00	50 paquets à 0,40.	35f 68	170f 90	35f 83	249f 41	27,30
				TOTAUX. . . . .	888,00						
<b>CHAPITRE IV. — Habillement.</b>											
Valeur.	"	"	10 0/0	Vêtements du père. . . . .	340f 00	Prix payé.	"	"	34f 00	34f 00	10
Id.	"	"	10 0/0	— des garçons. . . . .	320,00	Id.	"	"	32,00	32,00	10
Id.	"	"	10 0/0	— de la mère. . . . .	250,00	Id.	"	"	25,00	25,00	10
Id.	"	"	10 0/0	— des filles. . . . .	190,00	Id.	"	"	19,00	19,00	10
Id.	"	"	10 0/0	Chapellerie. . . . .	60,00	Id.	"	"	6,00	6,00	10
Id.	"	"	15 0/0	Lingerie. . . . .	325,00	Id.	"	"	48,75	48,75	15
La paire.	"	"	1f 50	Chausures . . . . .	375,00	25 paires à 15f 00.	"	"	37,50	37,50	10
Id.	"	"	0,10	Gants. . . . .	55,00	29 — à 1,90.	"	"	2,90	2,90	5,27
Valeur.	"	"	15 0/0	Mercerie. . . . .	30,00	Prix payé.	"	"	4,50	4,50	15
Id.	"	"	10 0/0	Parapluies. . . . .	30,00	5 à 6 fr.	"	"	3,00	3,00	10
				TOTAUX. . . . .	1,975f 00		"	"	212f 65	212f 65	10,77
<b>CHAPITRE V. — Objets de cuisine et de ménage.</b>											
Kilogr.	"	"	0f 06	Savon noir. . . . .	25f 00	50 kilogr. à 0f 50.	"	"	3f 00	3f 00	12
Id.	"	"	0,06	— de Marseille. . . . .	8,00	10 — à 0,80.	"	"	0,80	0,80	6,60
Id.	"	"	0,06	— minéral. . . . .	6,00	12 — à 0,50.	"	"	0,72	0,72	12
Id.	"	"	0,04	Chrage. . . . .	6,00	24 boîtes à 0,25.	"	"	0,25	0,25	4
Id.	"	"	0,019	Carbonate de soude. . . . .	1,00	10 kilogr. à 0,10.	"	"	0,19	0,19	19
Id.	"	"	0,08	Cire à frotter. . . . .	4,40	1 — à 4,40.	0,42	"	0,08	0,50	11,36
Id.	"	0,43	0,50	Ficelle. . . . .	1,50	10 paquets à 0,15.	"	"	0,15	0,15	10
Id.	"	"	0,30	Eau de Javel. . . . .	6,00	30 litres à 0,20.	"	"	0,30	0,30	5
Litre.	"	"	5 0/0	— de cuivre. . . . .	6,00	6 — à 1,00.	"	"	0,30	0,30	5
Id.	"	"	5 0/0	Potasse. . . . .	12,00	30 kilogr. à 0,40.	"	"	"	"	"
Id.	"	"	Exempt.	Mine de plomb. . . . .	1,50	10 paquets à 0,15.	"	"	"	"	"
Id.	"	"	Id.	Blanc d'Espagne. . . . .	0,50	10 morceaux à 0,05.	"	"	"	"	"
Id.	"	"	Id.	Tripoli. . . . .	0,40	1 kilogr. à 0,40.	"	"	"	"	"
Id.	"	"	Id.	Papier de cuisine. . . . .	1,00	Prix payé.	"	"	"	"	"
				TOTAUX. . . . .	79f 30		"	0f 42	5f 59	6f 01	7,58



**RÉCAPITULATION DE LA 1<sup>re</sup> SECTION.**

ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT des dépenses.	NOMBRE d'unités imposables.	RÉPARTITION DES CHARGES FISCALES.				PROPORTION p. 100 de l'impôt dans la dépense.
			État.	Com- munes et départe- ments.	État et privilé- giés. (Domaines.)	Total.	
CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Habitation . . .	3,111 <sup>f</sup> 40		446 <sup>f</sup> 49	469 <sup>f</sup> 91	»	916 <sup>f</sup> 40	29,45
— II. — Alimentation. . .	6,157,95		272,64	322,00	676 <sup>f</sup> 80	1,271,44	20,65
— III. — Chauffage et éclairage . . . . .	888,00		35,68	170,90	35,83	242,41	27,80
— IV. — Habillement . . .	1,975,00		»	»	212,65	212,65	10,77
— V. — Objets de cuisine et de ménage . . .	79,80		»	0,42	5,59	6,01	7,58
— VI. — Mobilier . . .	300,00		»	»	37,00	37,00	12,33
— VII. — Parfumerie. . .	55,00		2,79	1,90	4,05	8,04	14,62
— VIII. — Transports . . .	965,00		195,14	17,43	10,85	223,42	23,15
— IX. — Distractions . . .	396,00		213,30	31,00	»	250,30	63,21
— X. — Cadeaux . . .	120,00		10,30	»	2,59	12,89	10,74
— XI. — Divers . . . . .	70,10		66,80	3,30	»	70,10	100
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>14,117<sup>f</sup>75</b>		<b>1,249<sup>f</sup>14</b>	<b>1,016<sup>f</sup>16</b>	<b>985<sup>f</sup>96</b>	<b>3,250<sup>f</sup>66</b>	<b>23,02</b>

**2<sup>o</sup> SECTION.**

**Services rémunérés au moyen de salaires dans lesquels se confondent les impôts supportés par les auteurs des services.**

ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT des dépenses.	ARTICLES DE DÉPENSES.	MONTANT des dépenses.
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>. — Habitation.</b>		<b>CHAPITRE IV. — Culture intellec- tuelle.</b>	
Réparations à la maison de provinces . . .	200 <sup>f</sup> 00	Pension des garçons . . . . .	1500 <sup>f</sup> 00
Réparations au mobilier . . . . .	50,00	Professeurs des filles . . . . .	1000,00
Location d'un piano . . . . .	30,00	Sociétés savantes . . . . .	90,00
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>280<sup>f</sup>00</b>	Journaux . . . . .	50,00
		Livres . . . . .	50,00
<b>CHAPITRE II. — Vêtement.</b>		Papeterie . . . . .	25,00
Blanchissage et teinturerie . . . . .	600 <sup>f</sup> 00	<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2715<sup>f</sup>00</b>
		<b>CHAPITRE V. — Gages.</b>	
<b>CHAPITRE III. — Soins.</b>		Domestiques . . . . .	1350 <sup>f</sup> 00
Coiffure . . . . .	35 <sup>f</sup> 00	Ouvrières . . . . .	145,00
Bains et douches . . . . .	200,00	<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>1495<sup>f</sup>00</b>
Médecin et dentiste . . . . .	200,00	<b>CHAPITRE VI. — Sommes données.</b>	
Pharmacie . . . . .	200,00	Cadeaux, pourboires et étrennes . . . . .	300 <sup>f</sup> 00
Eaux minérales . . . . .	30,00	Quêtes et aumônes . . . . .	100,00
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>665<sup>f</sup>00</b>	Argent de poche des enfants . . . . .	400,00
		<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>800<sup>f</sup>00</b>
		Somme à valoir pour omissions . . . . .	27 <sup>f</sup> 25

**RÉCAPITULATION DE LA 2<sup>e</sup> SECTION.**

CHAPITRE I <sup>er</sup> . — Habitation . . . . .	280 <sup>f</sup> 00
— II. — Vêtement . . . . .	600,00
— III. — Soins . . . . .	665 <sup>f</sup> 00
— IV. — Culture intellectuelle . . . . .	2715,00
— V. — Gages . . . . .	1495,00
— VI. — Sommes données . . . . .	800,00
<b>Somme à valoir pour omissions . . . . .</b>	<b>27,25</b>
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>6582<sup>f</sup>25</b>

**RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.**

Première section . . . . .	14 117 <sup>f</sup> 75
Deuxième section . . . . .	6 582,25
TOTAL . . . . .	<u>20 700<sup>f</sup> 00</u>

**ANNEXE C**

**SERVICE DES POSTES ET TÉLÉGRAPHES.**

(Tableau dressé à l'aide de renseignements donnés par le *Bulletin de statistique et de législation comparée*,  
année 1893, page 512 et suivantes.)

EXERCICE 1891.

Montant total des recettes . . . . .		201 859 676 <sup>f</sup>
Montant total des dépenses . . . . .	148 851 214 <sup>f</sup>	
A déduire les 9/10 de la somme de 25 476 958 <sup>f</sup> (subventions aux services maritimes des paquebots-poste) . . . . .	<u>22 929 262</u>	
		<u>125 921 952</u>
	Produit net . . . . .	<u>75 937 724<sup>f</sup></u>

Rapport du produit net à la recette totale :

$$\frac{x}{100} = \frac{75\,937\,724}{201\,859\,676} \qquad x = \frac{7\,593\,772\,400}{201\,859\,676} = 37,62 \text{ p. } 100.$$

**ANNEXE D**

**CHEMINS DE FER.**

(Tableau dressé à l'aide des statistiques du Ministère des travaux publics.)

ANNÉE 1893.

**CHARGES PAR 100 FRANCS DE RECETTES BRUTES (VOYAGEURS) IMPÔTS COMPRIS.**

1<sup>o</sup> Charges envers l'État.

Montant des impôts et des charges pesant sur la circulation des chemins de fer, non compris les droits de douane et l'impôt sur les voyageurs et sur les transports à grande vitesse : $\frac{14\,804\,800\,000}{1187\,100\,000} =$ . . . . .	12 <sup>f</sup> 47
Impôt de 12 p. 100 sur les voyageurs . . . . .	<u>12,00</u>
	24,47

2<sup>o</sup> Droits de douane.

Ces droits s'élèvent à $\frac{222\,900\,000}{1187\,100\,000} =$ . . . . .	0,187
TOTAL DES CHARGES . . . . .	<u>24,657 0/0</u>

NOTA. — Les chiffres qui ont servi de base à ce compte sont ceux des impôts et des charges applicables aux 7 grands réseaux et aux compagnies secondaires d'intérêt général (année 1893).

Il n'a pas été tenu compte dans les charges ci-dessus de plusieurs impôts figurant dans les statistiques de l'Administration, tels sont :

Timbre des récépissés et des lettres de voiture . . . . .	32 371 000f
Timbres-poste pour lettre d'avis aux destinataires . . . . .	1 974 000

Ces impôts ont, en effet, été comptés déjà dans d'autres articles de dépenses de la famille considérée. De même, il n'a pas été tenu compte des charges imposées aux compagnies de chemins de fer figurant dans les statistiques de l'Administration, telles sont :

Transports des militaires et marins . . . . .	46 688 000f
Transports de la Guerre . . . . .	2 421 000
Transports des Finances . . . . .	1 532 000
Transport des prisonniers . . . . .	1 291 000

Il a paru que le montant de ces charges était manifestement exagéré. Il a, en effet, été calculé par l'Administration en prenant la différence entre le tarif plein et le tarif réduit à 25 p. 100.

Or, il n'est pas démontré que le libre débat, à défaut de cahier des charges, n'eût pas permis d'obtenir des compagnies une réduction analogue pour des transports de l'importance de ceux que l'Administration fait effectuer par les chemins de fer.

## ANNEXE E

### OMNIBUS.

(Tableau dressé à l'aide du compte rendu présenté aux actionnaires.)

ANNÉE 1892.

Montant total des recettes . . . . .	43 172 873f85
--------------------------------------	---------------

#### 1° Charges municipales.

Balayage . . . . .	11 253f60
Redevances . . . . .	1 800 092,01
Octroi sur fourrages . . . . .	569 708,01
Octroi sur marchandises . . . . .	217 432,56
Location sur la voie publique . . . . .	51 059,68
Service des tombereaux . . . . .	15 000,00
Redevance pour l'entretien du pavage des voies, frais de contrôle et surveillance . . . . .	250 382,48
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>2 914 923f34</b>

$$\frac{291\,492\,334}{43\,172\,873f85} = 6f75.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 6f75 de charges municipales.

#### 2° Charges envers l'État.

Contributions directes . . . . .	313 236f65
Contributions indirectes . . . . .	513 978,21
Impôt sur le revenu . . . . .	151 338,20
Enregistrement, conversions, transferts et timbres d'acquits . . . . .	166 185,95
Timbre des actions et obligations . . . . .	51 869,71
Frais de surveillance . . . . .	4 000,25
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>1 202 106f97</b>

$$\frac{120\,210\,697}{43\,172\,873f85} = 2f79.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 2f79 de charges envers l'État.

#### 3° Douanes.

Fourrages . . . . .	1 566 758f90
Chevaux . . . . .	102 930,00
<b>TOTAL.</b> . . . .	<b>1 669 688f90</b>

$$\frac{166\,968\,890}{43\,172\,873\,85} = 3\text{f}87.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 3f87 de charges douanières.

*Total général des charges par 100 fr. de recettes, impôts compris.*

1° Charges municipales . . . . .	6f75
2° Charges envers l'État . . . . .	2,79
3° Douanes . . . . .	3,87
Pour 100 fr. payés par le consommateur, l'impôt ressort à . . . . .	13f41

## ANNEXE F

### VOITURES DE PLACE.

(Tableau dressé à l'aide du compte rendu présenté aux actionnaires de la Compagnie générale des voitures.)

ANNÉE 1894.

Montant total des recettes . . . . . 24 500 000f

*1° Charges municipales.*

Balayage . . . . .	6 550f
Redevances . . . . .	1 042 121
Octroi sur fourrages . . . . .	485 365
Octroi sur marchandises . . . . .	47 470
Divers . . . . .	2 565
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>1 584 071f</b>

$$\frac{158\,407\,100\text{f}}{24\,500\,000\text{f}} = 6\text{f}47.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 6f47 de charges municipales.

*2° Charges envers l'État.*

Contributions directes . . . . .	161 165f
Contributions indirectes . . . . .	197 121
Impôt sur le revenu . . . . .	158 202
Droits de conversion des titres . . . . .	7 295
Timbre des actions et obligations . . . . .	35 349
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>559 132f</b>

$$\frac{55\,913\,200\text{f}}{24\,500\,000\text{f}} = 2\text{f}28.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 2f28 de charges envers l'État.

*3° Douanes.*

Fourrages . . . . .	804 180f
Chevaux . . . . .	68 550
<b>TOTAL.</b> . . . . .	<b>872 730f</b>

$$\frac{87\,273\,000\text{f}}{24\,500\,000\text{f}} = 3\text{f}56.$$

Sur 100 fr. de recettes, il y a 3f56 de charges douanières.

*Total général des charges par 100 fr. de recettes, impôts compris.*

1° Charges municipales . . . . .	6f 47
2° Charges envers l'État . . . . .	2, 28
3° Douanes . . . . .	3, 56
Pour 100 fr. payés par le consommateur, l'impôt ressort à . . . . .	12f 31



## ANNEXE G

### GAZ.

(Tableau dressé à l'aide du compte rendu présenté aux actionnaires de la Compagnie du gaz.)

ANNÉE 1894.

#### 1° Charges municipales.

Location du sous-sol des rues . . . . .	200 000 <sup>f</sup>
Allumage, extinction et entretien des appareils d'éclairage public . . . . .	1 186 938
Part dans les bénéfices . . . . .	8 250 000
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>9 636 938<sup>f</sup></b>

Nombre de mètres cubes de gaz livrés à la consommation . . . . . 800 823 710<sup>m³</sup>

$$\frac{9\,636\,938}{800\,823\,710} = \dots\dots\dots 01032$$

Redevance de 2 centimes par mètre cube de gaz consommé dans Paris . . . . . 0,02

D'autre part, le nombre approximatif des mètres cubes de gaz consommés à Paris pour l'éclairage public : 01052

$$28\,000\,000\text{m}^3.$$

Le prix du mètre cube de gaz, déduction faite des charges fiscales, étant de 0f2366 et la ville ne payant que 0f15, on peut estimer que les particuliers paient d'une manière indirecte la différence, soit 0f,0866.

$$0f0866 \times 28\,000\,000 = 2\,424\,800f$$

à répartir sur les 282 000 000<sup>m³</sup> de gaz, consommés à Paris par les particuliers.

$$\frac{2\,424\,800}{282\,000\,000} = \dots\dots\dots 0,01$$

**TOTAL . . . . . 0f062**

#### 2° Charges envers l'État.

Subvention . . . . .	6 000 <sup>f</sup>
Impositions . . . . .	974 662
Timbre des titres . . . . .	144 201
Impôt sur le revenu . . . . .	1 043 160
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>2 173 023<sup>f</sup></b>

$$\frac{2\,173\,023}{800\,823\,710} = 0f0072.$$

#### 3° Douanes.

$$(a) \frac{1\,212\,869}{800\,823\,710} = 0f0040.$$

*Total des charges qui grèvent le prix d'un mètre cube de gaz à Paris.*

1° Charges municipales . . . . .	0f0620
2° Charges envers l'État . . . . .	0,0072
3° Douanes . . . . .	0,0040
Pour 0f30 payé par mètre cube, le consommateur supporte un impôt de . . . . .	<b>0f0732</b>

(a) Le droit étant de 1<sup>f</sup> 20 par tonne et le prix de la tonne étant évalué à 20 fr.

$$\frac{20\,214\,487 \times 1,20}{20} = 1\,212\,869f.$$

**BEURIN-GRESSIER.**

**TABLEAU I. — Mouvement des voyageurs sur les chemins de fer de quelques pays d'Europe (a).**

ÉTATS.	POPULA- TION.	SUPERFICIE en KILOMÈ- TRES	KILOMÈ- TRES exploita- tion.	VOYAGEURS	NOMBRE des voyageurs à 1 kilomètre de parcours.	HABI- TANTS par kilomètre carré (col. 1 : col. 2).	NOMBRE des trés de chemins de fer par kilomètre carré de superficie (col. 3 : col. 2).	NOMBRE des voyageurs en un an		KILOMÈTRES parcourus en un an		NOMBRE des voyageurs par habitant. (col. 12 : col. 6).	RAP- PORT du nombre des voyageurs par habitant au nombre des trés de chemin de fer par kilomètre carré. (col. 9 : col. 7).	PRODUIT ANNUEL du trafic des voyageurs	
								par le nombre de chemins de fer dans un kilomètre (col. 8 : col. 7).	par le nombre de chemins de fer dans un kilomètre carré (col. 10 : col. 6).	par chaque habitant (col. 5 : col. 4).	par le nombre des habitants qu'il y a dans un kilomètre carré (col. 11 : col. 6).			total,	fr.
Italie (1892) . . . . .	30 158 408	336 589	13 671	51 447 293	2 246 470 891	405	0,048	3 768	181	74	7 770	1,71	35	110 485 691	389
France (1892) . . . . .	38 343 192	528 876	38 085	308 511 000	9 374 034 831	73	0,072	8 014	577	244	17 812	7,96	111	421 274 619	796
Allemagne (1892) . . . . .	49 438 470	340 483	42 205	483 407 806	11 730 835 548	91	0,073	11 434	893	237	21 567	9,78	125	441 109 203	815
Belgique (1891) . . . . .	6 069 321	29 457	4 576	86 540 010	1 820 747 985	206	0,155	18 912	2 931	300	61 800	14,26	92	57 789 533	1 957
Autriche (1892) . . . . .	23 885 413	300 232	14 605	84 924 407	3 064 405 015	79	0,049	5 814	235	123	10 112	3,55	72	95 928 851	322
Hongrie (1892) . . . . .	17 463 473	325 324	11 093	37 309 070	1 497 734 084	54	0,035	3 274	115	86	4 644	2,14	61	51 404 823	158
Grande-Bretagne et Irlande (1892) . . . . .	37 880 764	314 628	32 703	864 435 388	"	120	0,104	20 433	2 749	"	"	22,82	219	756 322 575	2 405
Suisse (1892) . . . . .	2 962 098	41 346	3 511	37 294 040	753 689 743	72	0,085	11 143	947	256	18 432	12,59	148	38 533 949	965
Pays-Bas (1892) . . . . .	4 303 135	38 000	2 795	33 349 127	830 894 974	189	0,085	11 931	1 014	181	25 159	7,26	85	33 018 157	1 156
Roumanie (1892) . . . . .	"	"	2 438	5 315 953	362 736 090	"	"	2 150	"	"	"	"	"	15 057 680	"
Russie (1891) . . . . .	97 807 339	5 016 381	29 194	32 602 944	3 259 686 773	19	0,006	1 117	7	34	646	0,33	55	139 725 871	30

(a) Ce tableau et les deux suivants sont extraits d'un rapport de M. L. Bodio, directeur général de la statistique d'Italie, sur quelques réformes à introduire dans les tarifs et dans le service des voyageurs.

**TABLEAU II. — Mouvement des voyageurs sur les chemins de fer de quelques pays d'Europe (chiffres proportionnels).**

ÉTATS.	ANNÉES.	NOMBRE des voyageurs par 100 habitants.	NOMBRE des kilomètres de chemin par 100 000 habitants.	NOMBRE des kilomètres de chemin de fer par 100 kilomètres carrés.	PAR 100 VOYAGEURS COMBIEN POUR CHAQUE CLASSE.				PAR 100 FR. DE PRODUIT BRUT DES VOYAGEURS, COMBIEN POUR CHAQUE CLASSE.				NOMBRE des places occupées pour 100 offertes.
					6				7				
					I.	II.	III.	IV.	I.	II.	III.	IV.	
Italie.	1892	1,71	4,53	4,77	4,24	24,94	70,63	0,19	16,40	36,74	46,79	0,07	23,23
France (1).	a).	"	"	"	6,78	27,91	66,91	"	20,39	26,80	59,81	"	"
	b).	"	"	"	2,68	72,21	26,13	"	5,91	60,26	49,86	"	"
Allemagne	a) + b).	7,96	9,93	7,20	6,25	33,45	60,30	"	19,93	26,58	53,40	"	34,80
		9,78	8,54	7,81	0,45	10,21	63,11	26,23	4,38	25,63	51,42	18,37	23,95
Belgique	1891	14,26	7,54	13,51	3,51	12,47	84,02	"	13,78	25,46	60,76	"	23,50
Autriche (2).	a).	"	"	"	0,75	6,00	99,25	"	7,43	22,13	70,44	"	22,09
	b).	"	"	"	1,15	11,02	87,62	0,21	6,24	24,89	69,19	0,08	"
Hongrie (2).	a) + b).	3,35	6,11	4,85	0,98	8,90	88,99	0,13	6,78	23,48	69,69	0,05	24,41
		"	"	"	1,53	19,08	79,39	"	7,42	40,44	52,14	"	26,66
Grande-Bretagne et Irlande	a).	"	"	"	1,29	15,94	82,77	"	4,66	26,91	69,43	"	"
	b).	"	"	"	1,48	18,34	80,18	"	6,89	37,59	55,52	"	"
Suisse	1892	22,32	8,63	10,39	3,54	7,15	89,31	"	13,71	10,62	75,67	"	"
Pays-Bas	1892	12,59	11,85	8,49	1,48	18,23	80,29	"	8,83	29,77	61,40	"	27,60
Roumanie (3).	1892	7,26	6,09	8,47	5,22	20,72	74,702	0,04	13,50	32,99	53,40	0,01	"
Russie	1891	0,33	2,98	0,38	3,91	15,57	80,52	"	11,77	26,16	62,07	"	"
					1,19	6,21	92,60	"	7,35	16,37	76,28	"	"

(1) Il n'a pas été possible de distinguer la population et la superficie desservie par les chemins de fer du groupe a) de celle qui est desservie par les chemins de fer du groupe b) ; on a calculé les proportions dans les colonnes 3, 4 et 5 par l'ensemble de a) + b). On remarque que sous le groupe b) des chemins de fer français, le nombre des voyageurs de la 3<sup>e</sup> classe est supérieur à celui des voyageurs de la 2<sup>e</sup> ; cela tient à cette circonstance que sur la Grande ceinture de Paris, il n'y a pas de 3<sup>e</sup> classe ; tandis que le trafic de cette même ligne représente plus de la moitié du mouvement total du même groupe.

(2) Une observation analogue à la précédente est faite pour les chemins de fer d'Autriche et de Hongrie.

(3) Pour la Roumanie, nous avons négligé de calculer les proportions dans les colonnes 3, 4 et 5, parce que les chemins de fer indiqués dans le présent tableau sont seulement ceux qui appartiennent à l'État et non tous les chemins de fer existant dans le pays.

**TABEAU III. — Mouvement des voyageurs sur les chemins de fer de quelques pays d'Europe**  
(valeurs moyennes par kilomètre et par voyageur).

ÉTATS.	ANNÉES.	POUR 1 KILOMÈTRE DE CHEMIN DE FER en exploitation.		PRODUIT moyen en francs.	PARCOURS MOYEN D'UN VOYAGEUR POUR CHAQUE CLASSE.				PRODUIT MOYEN D'UN VOYAGEUR PAR KILOMÈTRE PARCOURU.									
		NOMBRE des voyageurs.	NOMBRE des voyageurs à 1 kilomètre de parcours.		I.	II.	III.	IV.	Sans distinction de classe.	I.	II.	III.	IV.	Sans distinction de classe.				
	2.	3	4	5														
Italie . . . . .	1892	3763	104323	8081	89,75	50,73	38,45	24,80	43,65	0,0925	0,0624	0,0369	0,0343	0,0492				
		7757	266290	12014	63,93	29,77	33,16	"	84,83	0,0727	0,0492	0,0269	"	0,0451				
France . . . . .	1892	10120	80645	3241	8,05	6,83	12,65	"	7,96	0,0680	0,0352	0,0441	"	0,0432				
		8014	246134	11061	60,65	22,83	31,99	"	30,71	0,0728	0,0480	0,0332	"	0,0449				
Allemagne . . . . .	1892	11434	277948	10451	90,86	36,74	20,99	26,16	24,30	0,0877	0,0623	0,0334	0,0247	0,0376				
	1891	18912	397891	13629	42,97	31,51	18,57	"	21,05	0,0313	0,0432	0,0260	"	0,0317				
Belgique . . . . .	1892	5089	198989	5489	115,00	71,11	86,85	"	89,00	0,0614	0,0554	0,0222	"	0,0273				
		6478	219850	7615	79,91	48,28	31,58	18,84	39,94	0,0818	0,0539	0,0264	0,0252	0,0346				
Autriche . . . . .		3814	209810	6568	90,87	54,77	33,66	18,34	36,10	0,0657	0,0544	0,0280	"	0,0813				
		3803	166690	5493	118,23	67,62	36,70	"	49,94	0,0591	0,0454	0,0269	"	0,0329				
Hongrie . . . . .	1892	2844	62884	2707	51,02	32,99	26,70	"	28,02	0,0322	0,0414	0,0264	"	0,0671				
		3274	131461	4512	104,57	60,54	34,20	"	40,15	0,0614	0,0466	0,0278	"	0,0341				
Grande-Bretagne . . . . .	1892	20433	"	23126	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	1892	11143	326675	11513	"	"	"	"	20,34	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Pays-Bas . . . . .	1892	11931	297279	13602	39,21	29,45	22,65	12,74	24,92	0,0754	0,0616	0,0365	0,0271	0,0458				
Roumanie . . . . .	1892	2180	148806	6176	104,63	85,91	63,09	"	63,26	0,0813	0,0534	0,0346	"	0,0415				
Russie . . . . .	1891	1117	115081	"	279,61	159,03	97,03	"	103,04	0,0948	0,0712	0,0363	"	0,0415				